



Fonctionnement du système de garde des pharmacies vaudoises en 2012

- 1) La centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) reçoit les appels des patients, médecins, hôpitaux via son numéro de téléphone unique pour l'ensemble du canton de Vaud au 0848 133 133.
- 2) La CTMG localise l'appel et renseigne le patient en mentionnant les pharmacies de garde qui lui sont le plus rapidement accessibles ainsi que leurs heures d'ouverture.
- 3) Le patient choisit la pharmacie dans laquelle il désire se rendre.
- 4) Si la pharmacie choisie est ouverte ou ouvre durant la journée et que la demande n'est pas urgente, le numéro de téléphone de la pharmacie est communiqué au patient pour information.
- 5) En dehors des heures d'ouverture de la pharmacie choisie et en cas d'urgence seulement (cf. critères de pré triage), la CTMG téléphone au pharmacien et lui envoie un SMS qui mentionne la nature de la demande, le nom et le numéro de téléphone du patient. La CTMG informe le patient qu'il recevra un téléphone du pharmacien de garde.
- 6) Le pharmacien de garde rappelle le patient afin de convenir d'une heure de rendez-vous (ou pour toutes autres infos). Pour des raisons sécuritaires, il est conseillé de « cacher » son numéro de téléphone.

Une journée de garde débute à 8h00 le matin et se termine à 8h00 le lendemain matin. Un pharmacien qui est par exemple de garde le 4 janvier débute son service le 4 janvier à 8h00 du matin, un appel urgent durant la nuit du 3 au 4 janvier sera transmis au pharmacien de garde du jour précédent (donc le 3 janvier).

Exception pour le Cercle de Lausanne et environs

Une nuit de garde débute à 24h00 et se termine à 8h00 le matin. Le pharmacien qui est de garde le 4 janvier débute son service le 4 janvier à zéro heure et le termine le même jour à 8h00 du matin.

Critères de pré triage de la CTMG en dehors des heures d'ouverture de la pharmacie

- Les modalités de pré triage de la CTMG sont celles déjà existantes (La région de garde lausannoise fonctionne sur ce modèle à satisfaction depuis de nombreuses années).
- Un téléphone et un SMS sont envoyés au pharmacien de garde dans les cas suivants :
 - Ordonnance urgente du jour
 - Ordonnance urgente en réserve
 - Demande urgente sans ordonnance (événement rarissime).

Dans le dernier cas (exemples : Ventolin® ou lait maternisé), le pharmacien de garde prend contact avec le patient et décide de se déplacer ou non.

Changement du plan de garde en cours d'année

Tout changement ou échange dans un plan de garde est à communiquer dans les plus brefs délais au secrétariat de la Société Vaudoise de Pharmacie (SVPh) : svph@centrepatronal.ch ou par téléphone au 021 796 33 33.

Lors d'un empêchement de dernière minute, c'est-à-dire le jour même ou le jeudi concernant une modification du vendredi au dimanche qui le suivent (le secrétariat de la SVPh est fermé le vendredi), le pharmacien de garde renseigne directement la CTMG : ctmg@urgences-sante.ch en mentionnant le nom et le numéro de téléphone du pharmacien qui le remplace.